

# AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

## Pour élève scolarisé en France non-ressortissant de l'Union Européenne

Je soussigné(e), Mme/monsieur (nom, prénom) \_\_\_\_\_,  
né(e) le (jj/mm/aaaa) \_\_\_\_\_ à (ville et pays), \_\_\_\_\_  
de nationalité \_\_\_\_\_, adresse : \_\_\_\_\_  
Coordonnées téléphoniques : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_  
**exerçant l'autorité parentale** en qualité de  père/mère  tuteur  autre (précisez) \_\_\_\_\_  
sur l'enfant (nom et prénom), \_\_\_\_\_,  
élève de la classe de \_\_\_\_\_ né(e) le (jj/mm/aaaa) \_\_\_\_\_  
à (ville et pays), \_\_\_\_\_ de nationalité \_\_\_\_\_

Autorise mon enfant à participer au voyage scolaire organisé par le **collège Thérèse d'Avila de Lille**  
**à destination d'Edimbourg, Ecosse,**  
**se déroulant du samedi 24 au samedi 31 mars 2018**

1) Autorise* expressément notre enfant à sortir du territoire national :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
2) Mon enfant fait l'objet d'une mesure conservatoire d'opposition à la sortie du territoire (OST) :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
3) Mon enfant fait l'objet d'une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire (IST) :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
4) a) Mon enfant fait l'objet d'une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
4) b) <b>Si oui</b> , Les deux parents ensemble ou séparément ont donné leur autorisation à la sortie du territoire de l'enfant devant un officier de police judiciaire conformément à la procédure d'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
5) Une autorisation temporaire a été donnée par le juge des affaires familiales du tribunal de grande instance de (lieu à compléter) _____ par décision du (date /lieu à compléter) _____	

### **\*Avertissement :**

Il est rappelé que l'inscription au fichier des personnes recherchées des oppositions à la sortie du territoire (OST), des interdictions de sortie du territoire (IST) et des IST sans l'autorisation des deux parents concernant des mineurs est systématiquement vérifiée par les services chargés du contrôle aux frontières si le déplacement s'effectue hors espace Schengen. Elle peut être vérifiée par ces mêmes services si le déplacement a lieu au sein de l'espace Schengen.

Dès lors, s'il s'avère que l'enfant :

- fait l'objet d'une OST ;

- ou fait l'objet d'une IST ;

- ou fait l'objet d'une IST sans l'autorisation des deux parents mais que celle-ci n'a pas été levée devant les officiers de police judiciaire, il ne pourra pas franchir la frontière et sera remis directement aux services de sécurité intérieure

Nous vous rappelons que toute fausse déclaration peut engager votre responsabilité pénale, le faux et l'usage de faux étant punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (article 441-1 du code pénal)

Fait le (jj/mm/aaaa) \_\_\_\_\_

Signature de la personne exerçant l'autorité parentale sur l'enfant :